## Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 24 février 2022

Conformément aux dispositions du Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, la séance du Conseil Communal de ce jour s'est tenue en visioconférence.

Absents et excusés : Gauthier DUDANT et Michel MAHIEU.

La séance est ouverte à 18 h 30.

### 1. <u>Information</u>

Le Président signale que le budget 2022 a été réformé par la tutelle en date du 24 janvier 2022. A l'ordinaire, l'article 351/435-01 passe de 275.187,00 € à 284.309,62 € selon l'arrêté du Gouverneur de la Province du 14/12/21. A l'extraordinaire, l'article relatif au boni présumé (000/952-51) passe de 2.894.163,08 € à 3.352.002,23 € et cela suite au tableau des adaptations.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 2. Aménagement du territoire

Constructions rue des Ponts/rue de la Pêcherie – reprise d'abords – accord de principe et convention

Le Président précise que la SA TRADECO a introduit un permis d'urbanisme pour la construction de deux immeubles à appartements rue des Ponts/rue de la Pêcherie à Antoing. Ces travaux s'accompagnent de la création d'un parking semi-enterré et d'abords empierrés et végétalisé. Une partie des parkings souterrains se situe en-dessous des abords.

L'entièreté des abords et espaces verts seront financés par la SA TRADECO et seront remis à la Ville d'Antoing à titre gratuit, quitte et libre de toute charge pour elle, à l'issue d'une procédure de modification à la voirie communale.

Pour des raisons juridiques la concernant, la société demande que l'on marque déjà un accord de principe sur la reprise des voiries.

## Il est donc proposé au conseil :

- de donner un accord de principe sur la reprise des espaces publics aménagés par la SA TRADECO dans le cadre de sa demande de permis d'urbanisme pour la construction de deux immeubles à appartements à la rue de la Pêcherie/rue des Ponts, parcelles cadastrées section C 152 r, w, h, s et v 150 s et v ; cet accord ne concerne pas la partie réservée aux parkings situés sous les espaces publics, qui eux, resteront du domaine privé;
- de marquer accord sur la convention proposée par la SA TRADECO

Le Président ajoute que le Fonctionnaire Délégué nous a informés de son avis favorable sur ce projet. Nous attendons le courrier officiel avant prise de décision du Collège Communal.

A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise qu'il s'agit d'un ensemble de 35 appartements et non deux bâtiments comprenant chacun 35 appartements et un commerce en rez-de-chaussée situé côté Place du Préau.

Monsieur DENAYER précise que son Groupe va émettre un avis favorable sur ce très beau projet qui a été présenté en CCATM et qui va donner un cachet particulier à notre entrée de ville. Sous réserve que l'on pense à enlever la statue de Clovis. Il est cependant vrai que, pour les futurs acquéreurs, cette convention est importante car ils doivent savoir quelles seront leurs obligations avec les abords prévus. Par ailleurs, les premières ventes pourront se faire jusqu'au 31/12/2022 avec un taux de TVA réduit à 6 %.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

<u>Agent traitant</u>: Caroline DELBAUVE Politique responsable: Bernard BAUWENS

## 3. Vente d'un bien

Modification des conditions de vente d'un terrain sis à la rue de l'Almanach à 7642 Calonne

Le Président signale que la Ville d'Antoing est propriétaire des biens cadastrés section A g2, h2, b2 situés rue de l'Almanach à Calonne, pour une superficie totale de 1 hectare 6 ares et 84 centiares.

Le Conseil a approuvé la vente du bien au prix estimé par le comité d'acquisition des immeubles, soit 400.000 euros.

Le bien est en vente depuis le mois de juin 2021 ; il s'agit d'une vente accompagnée de charges d'urbanisme.

Un premier dépôt d'offres a été organisé le 30 septembre à 10h00 et n'a fait l'objet d'aucune offre. Un second dépôt d'offres a été organisé le 17 janvier à 9h00 et n'a fait l'objet d'aucune offre.

Après contacts avec des entrepreneurs, il semblerait que le projet de vente fasse l'objet de réticences au niveau du prix (fixé à 400.000 euros) au regard de la situation du bien (proximité du quai de Vaulx), des prescriptions, mais également des conditions pour accéder au marché (disposer d'un agrément de classe 4 au minimum), ce dernier point tendant en effet à exclure des associations momentanées dédiées au projet.

Il est donc proposé au conseil :

- 1° de revoir le prix de vente et de le fixer à trois cent cinquante mille euros (350.000 €)
- $2^\circ$  de revoir le taux de construction de logements adaptables et de le fixer à 5 % (à la place de 10%)
- 3° de remplacer les conditions liées à la capacité de construire par :
  - « La présente vente est ouverte à tout acquéreur sans aucune autre restriction que les restrictions légales. L'acquéreur devra présenter un business plan (total ou phasé) et un accord bancaire sur le financement du projet OU une attestation de fonds rédigée par la banque. Exceptionnellement, en cas de création d'une société momentanée, ces documents pourront être produits après le dépôt d'offres et maximum 30 jours après celui-ci sous peine de nullité de l'offre ».
- 4° toutes les autres conditions liées à la vente des biens reprises dans les conditions de vente sont maintenues.

Monsieur VINCENT signale ne pas être vraiment surpris de cette absence d'offres, les conditions étant particulièrement drastiques. Le projet prévoyait au minimum 30 logements dont 10 % minimum d'habitat léger, un abri-vélo, un parking de covoiturage. Bref, dans le cadre de cette vente, on imposait des choses que l'on ne fait pas sur nos terrains. Les conditions et la situation de ce terrain en face d'une zone industrielle ne sont pas des meilleures évidemment. A la question de Monsieur VINCENT, le Président précise que les

fours à chaux ne sont contenus dans cette parcelle et appartiennent à un privé. Monsieur VINCENT ajoute qu'il serait bien de trouver une solution pour les riverains qui cultivent dans ce terrain.

Monsieur DENAYER précise que, si les conditions pour permettre la construction d'habitat léger sont louables, le Groupe GO votera contre ce point. En effet, lorsque les ventes de la caserne et d'un bâtiment commercial ont été évoqués et que GO a signalé que l'on bradait les biens communaux, il a été précisé que c'était le Comité d'Acquisition d'Immeuble qui fixait les prix et que c'était lui le professionnel. Dans le cas présent, c'est à nouveau le Comité d'Acquisition qui a fixé le prix. Il avait connaissance de toutes les conditions y compris de la situation géographique. En disant que c'est après contact avec des entrepreneurs que l'on revoit les conditions, c'est comme si on se pliait aux desideratas d'un éventuel amateur.

Le Président signale que ce projet va peut-être encore évoluer mais que l'on parle ici exclusivement du terrain que la Ville possède. Monsieur VIVIER demandant si cela voulait dire que le point 4 du cahier des charges était déjà obsolète, le Président répond par la négative mais ce cahier des charges se limite au terrain de la Ville.

Madame BOCQUET signale que les prix du terrain à bâtir à Antoing varient de 50 à 53 € le m². Au prix de 400.000 €, on en était à 37 € du m². Si l'on descend à 350.000 €, on en arrive à 33 € du m². Si l'on continue, la Ville va vendre ses terrains pour rien. La Ville a-t-elle besoin de vendre ses biens à un tel point ?

Le Président souligne qu'à Antoing comme ailleurs, on a besoin de logements.

Monsieur DENAYER précise que le Groupe GO vote contre l'écart pris par rapport à l'estimation du Comité d'Acquisition mais pas par rapport au projet.

Monsieur CHEVALIER signale que ce qui le dérange c'est qu'on termine la présentation de ce projet en disant qu'on ne peut pas tout dire, qu'il pourrait encore y avoir des surprises et ensuite, on demande de voter...

Par 12 voix pour et 5 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant: Caroline DELBAUVE

Politique responsable: Bernard BAUWENS

#### 4. <u>Développement rural</u>

Aménagement d'une maison de village et d'un espace de convivialité à Péronnes – convention

Conformément aux souhaits de la CLDR, Monsieur DESMET signale que la Ville a négocié avec les représentants de l'Administration du Développement rural, un subventionnement pour l'aménagement d'une maison de village et d'un espace de convivialité à Péronnes. Selon la nouvelle circulaire du développement rural, l'intervention, si elle est acceptée par la Ministre Tellier, serait non pas de 60 % comme indiqué erronément dans la notice mais bien de 80 % sur la première tranche de 500.000 € et de 50 % pour le reste. Cette convention est soumise à approbation du Conseil communal. Monsieur DESMET précise que ce projet avait été finalisé juste avant la fin du dernier PCDR mais n'avait pu être inscrit à temps. Une différence notable par rapport à l'ancien projet est que l'on ne part plus vers une démolition-reconstruction mais bien une rénovation de l'ancienne aile restante de l'école communale.

Monsieur DENAYER signale que le Groupe GO est favorable à ce projet mais effectue une demande à titre de membre de l'Asbl « Piéronnes m'Villache » dont l'une des volontés est de sauvegarder tout ce qui a trait à l'histoire du village. Dans le bâtiment actuel, il reste des cartes géographiques datant des années 20-30 et des anciens tableaux. Il ne faudrait pas que l'histoire du chantier Plaquet se répète avec la perte de tout ce qui s'y trouvait.

A la question de Monsieur DENAYER, le Président précise que les éléments du patrimoine seront conservés. Madame DEBILDE signale que, lors de la construction de la nouvelle école, d'anciens tableaux ont été récupérés.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable: Thierry DESMET

## 5. Mobilité

Maintenance du balisage Wallonie Picarde à pied et à vélo – convention de partenariat

La Wallonie Picarde dispose d'itinéraires vélo et pédestre balisés par son réseau de pointsnœuds.

Pour garder l'attractivité du territoire de la WaPi et générer des retombées économiques pour les acteurs du tourisme et de l'HORECA, il est important de garantir la qualité de l'expérience de promenade et de randonnée. Afin de maintenir un niveau qualitatif du balisage vélo de la WaPi, il est demandé à chaque commune de coopérer avec la Province du Hainaut dans le cadre de la supracommunalité. Dans ce but, il est proposé par le Collège communal de signer la convention de partenariat avec la Fédération du tourisme de la Province du Hainaut, la Maison du Tourisme de la WaPi, et la Ville d'Antoing.

Une contribution forfaitaire sera demandée à la Ville d'Antoing dans le cadre de ce partenariat à concurrence de :

- 0,02 euros / habitant pour le balisage vélo
- 0,02 euros / habitant pour le balisage pédestre

Soit un total de 310 euros par an.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé de marquer accord sur la convention de partenariat.

Monsieur VINCENT signale que la problématique de l'entretien des voiries sur l'entité qu'elles soient régionales ou communales, persiste alors que le week-end de nombreux cyclistes, notamment flamands, parcourent notre entité. Même si l'entretien de toutes ces voiries n'est pas uniquement communal, on voit qu'à la sortie de l'hiver, il y a des problèmes de boues, de feuilles, de branchages, etc... Le cycliste qui traverse Antoing n'en a que faire de qui incombe l'entretien de telle ou telle voirie, et une mauvaise image de la Ville pourrait être due à un manque d'intervention du SPW par exemple, d'où l'intérêt de les avertir au cas où. Certains endroits le long de l'Escaut pourraient provoquer des chutes pour le moins dangereuses.

Monsieur VIVIER estime que l'on en fait pas assez au niveau de l'entretien et que la brosse annoncée il y a peu sera la bienvenue pour permettre aux services techniques d'améliorer la

situation. Cette aide provinciale vise les routes paysagères mais le montant apparaît bien faible. Avec la dynamique touristique qui se profile, il faudra en faire plus.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

<u>Agent traitant</u>: Enguerrand LEKOEUCHE <u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

#### 6. Cultes

Madame DELEPINE précise que les dossiers concernent exclusivement la Fabrique d'Eglise de Bruyelle dont le retard accumulé fait suite au décès du trésorier de la Fabrique. La commune avait informé le Gouverneur de la situation et c'est finalement la cellule d'accompagnement à la gestion des paroisses du diocèse de Tournai qui a aidé les fabriciens à se mettre en ordre. Il reste à attendre le budget 2022.

Monsieur VINCENT signale que l'on peut comprendre la situation mais on se trouve quand même avec un retard de trois années ce qui est beaucoup. Cela démontre en fait toute la difficulté rencontrée par les fabriciens de continuer leurs missions avec de moins en moins de gens qui pratiquent et fréquentent les églises. La question de la pérennité et de la gestion de ces bâtiments se pose et l'éventuelle désacralisation de l'un ou l'autre d'entre eux devrait peut-être faire l'objet d'une réflexion à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres communes.

Madame DELEPINE précise que la désacralisation est une procédure longue nécessitant l'aval de l'Evèché. Monsieur VINCENT convient qu'il faudra l'accord de toutes les parties ce qui ne sera pas une mince affaire. Cependant, lorsqu'on constate que plusieurs fabriques sont gérées par des personnes n'habitant pas l'entité, que certains fabriciens assument des rôles différents dans plusieurs fabriques, cela montre qu'il y aura des problèmes à court terme.

- a) Fabrique d'église de Bruyelle compte 2018
  - A l'unanimité, le conseil communal approuve le compte 2018 présenté par la Fabrique d'Eglise de Bruyelle avec boni de 21.403,49 €.
- b) Fabrique d'église de Bruyelle compte 2019
  - A l'unanimité, le conseil communal approuve le compte 2019 présenté par la Fabrique d'Eglise de Bruyelle avec boni de 18.556,45 €.
- c) Fabrique d'église de Bruyelle compte 2020
  - A l'unanimité, le conseil communal approuve le compte 2020 présenté par la Fabrique d'Eglise de Bruyelle avec boni de 14.736,24 €.
- d) Fabrique d'église de Bruyelle budget 2020
  - Le conseil communal est invité à approuver le budget 2020 présenté par la Fabrique d'Eglise de Bruyelle avec une part communale de 0,00 €.
- e) Fabrique d'église de Bruyelle budget 2021
  - A l'unanimité, le conseil communal approuve le budget 2021 présenté par la Fabrique d'Eglise de Bruyelle avec une part communale de 0,00 €.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

#### 7. Circulation

a) Règlement complémentaire de roulage – Antoing, rue de Crèvecoeur, 78 - suppression de l'emplacement pour handicapé, le bénéficiaire étant décédé.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Règlement complémentaire de roulage – Fontenoy, rue de Gaurain – réservation de circuler aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles.

Monsieur VIVIER précise que la rue de Gaurain, pour sa partie près de l'autoroute, va être refaite prochainement ce qui veut dire que tout le trafic venant de Vezon va se retrouver sur la place de Fontenoy et traverser le village pour rejoindre la route rapide ou se diriger vers Maubray. Le charroi lourd se retrouvera au même endroit et cela risque de causer des dégâts à cette place récemment rénovée. Il faudrait peut-être voir avec Tournai ce qu'il est possible de faire pour éviter cela.

Le Président signale que des contacts ont eu lieu avec le Commissaire et la Ville de Tournai et le charroi venant de Péruwelz seront dirigés vers Grandcamp pour remonter sur l'autoroute. Les chicanes de la traversée de Fontenoy seront bientôt refaites et le Président espère qu'elles seront mieux respectées, notamment par les fermiers qui les mettent à mal régulièrement. Les riverains de la rue de Gaurain ont été concertés dans le cadre de ce règlement.

Monsieur CHEVALIER estime que la rue de Gaurain doit effectivement être protégée mais pense que la partie qui longe l'autoroute va être mise en circulation exceptionnelle pour les fermiers, les gens qui se rendent à la SWDE et que les particuliers venant de Vezon ne pourront pas l'emprunter pour reprendre l'autoroute. Ce qui veut dire que ces derniers traverseront Fontenoy pour rejoindre Tournai via la bretelle d'autoroute ou Maubray. Il faudrait faire pression sur la Vile de Tournai pour que la portion de voirie qui va être refaite le long de l'autoroute soit solide et puisse accueillir les gens venant de Vezon afin que ceux-ci rejoignent l'autoroute depuis le rond-point de la sucrerie.

Le Directeur Général précise que cette portion de voirie le long de l'autoroute était un chemin de remembrement et la circulation qui y passait était tolérée. Le règlement qui est soumis aujourd'hui en continuité de cette situation puisqu'il prévoit que la jonction de la rue de Gaurain depuis le cimetière jusque cette petite voirie soit réservée exclusivement aux piétons, cyclistes et autres modes de déplacement autorisés sur les chemins de remembrement. Seuls les véhicules, y compris les camions, voulant rejoindre la sucrerie ou la SWDE depuis le rond-point pourront emprunter le tronçon jusqu'à celle-ci et en sortir pour rejoindre ledit rond-point.

Monsieur CHEVALIER demandant si Tournai pouvait revoir sa position, le Directeur Général précise que la Ville de Tournai a semble-t-il pris une autre direction. Elle estime en effet que ce chemin était un chemin de remembrement et que le charroi qui y passait le faisant suite à une erreur de leur part d'avoir enlevé les panneaux signalant qu'il s'agissait d'un chemin de remembrement. Des derniers contacts eus avec la Ville de Tournai, les panneaux seraient réinstallés à l'issue des travaux de réfection de cette voirie afin qu'elle retrouve son statut de voirie de remembrement. Le Président ajoute qu'il prendra contact avec son homologue tournaisien.

Par 16 voix pour et une abstention (Monsieur VIVIER), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable: Bernard BAUWENS

### 8. Subsides aux sociétés

a) Demande de subside 2022 - Comité des Fêtes

Il est proposé au Conseil communal d'octroyer un subside de 15.000 € au Comité des fêtes de la Ville d'Antoing pour l'organisation de la festivité « Antoing au fil du temps ». Subside prévu au budget 2022.

Monsieur VIVIER signale que nous sortons tout doucement d'une période difficile et espère que la festivité sera de taille tant pour les citoyens que pour les commerçants et les touristes. Il faut mettre les bouchées doubles pour que cette fête soit magnifique.

Monsieur VINCENT s'étonne qu'il y ait eu 6.000 € de dépenses alors que le marché de Noël n'a pas eu lieu. S'il peut comprendre que des engagements ont été pris pour l'achat de tapis ou autres décorations qui pourront servir plus tard, il y a des frais de Sabam ou de carburants qui s'expliquent plus difficilement.

Madame BOCAGE précise qu'il y a quand même des choses d'organisées tel la marche aux lampions et l'accueil des enfants sous chapiteau où ils recevaient un cadeau du père Noël. Nous avons essayé de donner de la joie aux gens et surtout aux enfants malgré les restrictions que l'on a connues.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant: Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Demande de subside 2022 – les Tontons Flagueurs

A l'unanimité, le Conseil communal décide d'octroyer un subside de 125 € à la société « Les Tontons Flagueurs ». Subside prévu au budget 2022.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 9. Procès-verbal

Monsieur DENAYER s'étonne d'avoir vu une délibération du Conseil Communal être diffusée sur le site communal alors que le procès-verbal du Conseil Communal du 27 janvier 2022 n'a pas encore été approuvé et se demande si cela est normal.

Le Directeur Général précise que les décisions du Conseil Communal sont effectives et actives dès que le vote a été prononcé. Le vote du procès-verbal qui a lieu à la séance suivante ne vise que le contenu de ce document mais il ne s'agit pas d'une confirmation des décisions qui s'y trouvent.

Monsieur DENAYER souligne que c'est la première fois qu'une délibération a ainsi été diffusée sur le site communal.

Le Directeur Général précise qu'il s'agit d'une décision prise au niveau de Monsieur le Bourgmestre de désormais diffuser les différents arrêtés de police pris au niveau des voiries. Il faut cependant espérer que les citoyens les comprennent bien car, si la police fait de son mieux pour vulgariser les termes utilisés, il faut bien avouer que ces mesures sont parfois difficiles à comprendre surtout sans plan. Mais c'est une volonté d'essayer de diffuser au mieux les arrêtés pris en matière de circulation. Nous verrons comment les citoyens utilisent, comprennent ou appréhendent ces informations.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022.

<u>Agent traitant</u>: Pascal DETOURNAY <u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

## 10. Questions orales

Madame BOCQUET signale que le Chef du groupe GO a posé plusieurs fois la question concernant l'acquisition des Remparts. Nous sommes maintenant en février 2022, qu'en est—il de la vente des « Remparts » ? En espérant que ce « gros » caillou dans votre chaussure soit enfin « retiré » !

Le Président précise que les WC n'étaient pas cadastrés et qu'il a fallu faire une procédure pour régulariser cette situation. La personne qui s'était manifestée pour l'acquisition de ce bien est toujours intéressée. A la question de Madame BOCQUET, le Président précise que nous n'avons qu'un interlocuteur.

Madame BOCQUET s'étonne que le nom du futur acquéreur soit parfois donné parfois pas. Le Président précise qu'il faut toujours être prudent lorsque l'on parle de personnes. Néanmoins, la Ville est donc toujours, à ce jour, propriétaire de cet immeuble et perçoit les loyers du locataire. Le nom du futur acquéreur sera fourni lorsque l'acte pourra être signé.

Monsieur Julien BAUWENS signale qu'effectivement des noms d'acquéreurs ont parfois déjà été fournis en séance publique et il serait peut-être mieux de le faire en séance secrète pour éviter tous débats sensibles. Par ailleurs, la vente des Remparts a déjà été évoquée à de multiples reprises devant cette assemblée et le nom de la personne qui achète et pour compte de qui doit certainement être facilement retrouvable.

Monsieur VINCENT signale que divers acquéreurs de biens communaux trouvent très mal venu que l'on revienne sans cesse sur des ventes de biens qui ont été effectués. On peut ne pas être d'accord sur la manière dont la Ville gère son patrimoine et la manière dont elle en fixe le prix mais quand un bien est vendu, il est vendu. Laissons ensuite ces gens le gérer comme il le veule.

Monsieur VERSCHEURE signale que la Ville a demandé au Comité d'Acquisition d'estimer les 6 maisons du Clos du Bailli à la rue baille d'Orée. Cela entre-t-il dans le projet de la Marlière ou la Ville compte-t-elle vendre simplement ?

Le Président précise que ces maisons ne sont pas reprises dans le projet de la Marlière. La demande d'estimation fait suite à la demande d'un tiers pour leur acquisition mais rien n'a été décidé à ce jour, d'autant plus que toutes ces maisons sont aujourd'hui occupées.

Monsieur VIVIER signale que la question qu'il va poser est reprise de son colistier Monsieur Michel MAHIEU qui n'est malheureusement pas en état de le faire. A Maubray, la réfection des ponts touchent enfin à leurs fins. Les travaux pour l'accès au site de « Your Nature » sont annoncés incessamment, il reste juste une communication à faire aux riverains mais cela devrait aller vite puisque le Prince a annoncé l'ouverture pour le mois de mai.

Une nouvelle interrogation se pose néanmoins pour les riverains : des canalisations sont arrivées sur le champ devant la ferme Feys. Ils s'inquiètent sur le devenir de ces divers tuyaux, sont-ils destinés pour les travaux de la route de « Your Nature » où d'autres finitions/travaux doivent-ils avoir lieu dans les environs ?

Enfin, le printemps se profile à l'horizon et depuis plusieurs années on parle du projet de réfection de la rue du « Porjet ». Pouvez-vous nous dire si cette année est enfin la bonne ? Si oui, avez-vous un planning ?

Monsieur DESMET précise que, en ce qui concerne les ponts, les travaux principaux sont en effet terminés mais il y a encore des finitions à réaliser et aucun délai ne nous a été communiqué à ce sujet. Concernant la circulation sur le site de Your Nature, Monsieur DESMET rappelle qu'il s'agit d'un projet privé qui n'est pas du tout du ressort de la Ville d'Antoing. Pour l'accès au site, des discussions sont en cours entre Your Nature et le SPW qui est le propriétaire et le gestionnaire de cette voirie. Concernant les travaux de la Grand'Route, encore une fois, la Ville n'est ni gestionnaire ni commanditaire des travaux. Au niveau communication, il appartient aux acteurs concernés de la gérer. Néanmoins, vu l'impact des travaux sur la circulation et les citoyens, nous sommes bien évidemment d'accord de relayer l'information sur le site communal, notre page facebook ou tout autre moyen.

A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Président précise qu'un Arrêté de Police sera pris dès que les parties auront trouvé un accord.

Monsieur DESMET signale que les canalisations présentes sur le site concernent des travaux de pose d'une nouvelle conduite d'eau par la SWDE à la rue du Biez et à la rue du Sart. Ces travaux vont se faire en partie en voirie et en partie en accotement. Le premier jour, il y a eu un problème technique car ils ont arraché un câble de téléphone mais depuis ce chantier avance bien. Le soir, les dispositions sont prise pour que les gens sachent rentrer chez eux et les véhicules de secours accéder aux maisons en cas de besoin. Nous n'avons pas connaissance du délai de réalisation de ces travaux.

Enfin, en ce qui concerne la rue du Porjet, nous avons procédé à l'ouverture des offres et sommes en attente du rapport d'analyse des offres (probablement début mars car nous avons interrogé le soumissionnaire pressenti le 18 février dernier). Les prochaines étapes sont :

- Attribution du marché : fin mars 2022 ;
- Approbation de la tutelle et du pouvoir subsidiant : début mai 2022 ;
- Début des travaux : septembre 2022.
- Fin des travaux : printemps 2023.

En attendant que les travaux ne commencent, les services techniques vont intervenir demain avec du tarmac à froid pour réparer les endroits les plus problématiques et à la demande des riverains.

# **SEANCE SECRETE**

La séance est levée à 19 h 45.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général, Le Président,

P. DETOURNAY B. BAUWENS